

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 20 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck,

Absents excusés : GAS Marcel, HUREL Noël, MERCIER Serge (pouvoir à APPRIEUX Angéline),

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Date de convocation : le 13 juin 2019

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

Ordre du jour :

- Délibération - vente Billot/Lambert – aliénation chemin
- Délibération - passage en LED de l'éclairage public
- Travaux voirie - bâtiments
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

1 - Délibération - vente Billot/Lambert – aliénation chemin :

Mme le Maire informe l'assemblée que M. Jocelin Billot a vendu une parcelle agricole, située Impasse du Dolon, à M. Jacques Lambert, agriculteur. Cette parcelle est traversée par le chemin rural qui a fait l'objet d'un déclassement par délibération 2017-023 du 19/10/2017 suite à une enquête publique.

La vente de cette parcelle a eu lieu avant la fin de l'enquête publique sans tenir compte du passage du chemin rural.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer à nouveau pour la cession de cette portion de Chemin se situant sur la parcelle du nouveau propriétaire, M. Lambert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Autorise la cession à titre gracieux du chemin rural de l'impasse du Dolon à M. Lambert Jacques.

2 - Délibération - passage en LED de l'éclairage public :

Primarette

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, des travaux sur le réseau de l'éclairage public, intitulés : « Collectivité : COMMUNE PRIMARETTE – Affaire n°19-002-324 –EP Rénovation LED».

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 46 776 €
- Le montant total des financements externes s'élèvent à : ----- 42 841 €
- La participation aux frais du SEDI s'élève à : ----- 223 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : ----- 3 712 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil, entendu cet exposé :

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : ----- 46 776 €
- Financements externes : ----- 42 841 €
- **Participation prévisionnelle** (frais SEDI + contribution aux investissements) : 3 935 €

2- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de :----- 223 €

3- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : ---- 3 712 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

3 - Travaux bâtiment et voirie :

Voirie :

- Impasse de la Revole très dégradée.
- Etat des lieux pour les eaux pluviales : réunion le 2 juillet.
- Devis de l'entreprise Gabillon pour le Chemin de la Martinière et le Chemin de Galine.
- Syndicat de voirie : la réunion avec le président de la CCEBER est repoussée.

Bâtiments :

- Panne de chauffe eau à la salle des fêtes et cache de sécurité à remplacer.
- Travaux mairie : démolition à l'intérieur du bâtiment.
- L'école :
 - subvention région acceptée.
 - subvention département, un bonus ajouté pour les projets de plus de 300 000 €.

4 - Comptes-rendus commissions communales :

Conseil d'école :

- Effectifs rentrée 2019-2020 : 55 élèves.
- Bilan des sorties.
- Journée collège pour les CM2.
- Visite collège.
- Spectacle de fin d'année.
- Bilan de l'année – les projets.
- Point sur les désaccords qui ont affecté l'ensemble du personnel durant toute l'année scolaire.

Primarette

Commission cantine :

- Rappel des règles de vie en cantine et du règlement intérieur en raison de certains mauvais comportements.

Mis en place d'un cahier de doléance à l'insu de la mairie qui devrait être remplacé par une boîte à idées.

5 - Comptes-rendus commissions intercommunales :

Sport :

- Subvention pour le sport adapté.

6 – Courriers reçus :

- ADMR : Demande de subvention.
- Préfecture : renouvellement du bureau communautaire : (1 représentant par commune) - délibération pour les communes qui n'ont pas de représentant.
- Demande pour un commerce ambulancier (fromagerie/charcuterie/pain/poissonnerie/légumes).
- Demande pour un emplacement camion pizza au parking de la Tour.
- Enedis : défaut sur certains disjoncteurs.
- Club Viennois d'animation cycliste : demande pour passage sur notre commune pour la 31^{ème} édition de l'Écureuil de Vienne Condrieu agglomération, le 1^{er} septembre 2019.

7 – Questions diverses :

- Kermesse du sou des écoles.
- Cette année c'est l'Association d'Animations De Primarette qui s'est occupé du cinéma plein air.
- Le Troc des livres propose de mettre en place une boîte à livres.
- Ludijoux : En 2019-2020 les activités se dérouleront pendant le temps scolaire.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 22h30.
Le prochain Conseil aura lieu le jeudi **29 août 2019 à 20h30 à la salle d'animation.**